

➤ Définition de l'APAJH et ses missions

L'APAJH défend l'égalité de dignité de toute personne handicapée, et sa pleine appartenance à la société commune, au sein de laquelle il convient d'assurer son épanouissement au maximum (avec tous les soutiens indispensables). Sa réflexion et son action sont en conséquence délibérément orientées vers deux objectifs complémentaires :

Ses missions :

Ⓢ L'accessibilité de la cité et de toutes ses activités, aux enfants, adolescents, adultes handicapés : sans exclusion aucune, le droit et la possibilité, avec les adaptations et les accompagnements éventuellement nécessaires, de vivre toutes les situations de la vie sociale commune (contenu du vécu concret de la "citoyenneté"), d'y accéder physiquement, matériellement et d'être mis en mesure humainement, d'en bénéficier.

Ⓢ L'intégration la plus large possible, dans toute la mesure des capacités et potentialités de chacun des enfants, adolescents, adultes handicapés à la vie ordinaire :

➤ Dès l'enfance et l'adolescence : intégration scolaire (totale ou partielle, éventuellement soutenue par les services et établissements spécialisés). Depuis plus de trente ans, l'APAJH a placé au cœur de ses préoccupations la nécessité de l'intégration scolaire, pierre angulaire de l'intégration dans la société. L'objectif de l'APAJH est d'en finir avec la mise à part éducative, héritée de l'histoire, afin que tous les enfants handicapés ou non handicapés bénéficient d'une éducation qui les prépare à vivre ensemble, par l'apprentissage précoce et l'acceptation des différences, pour leur vie entière.

➤ à l'âge adulte : intégration sociale et professionnelle. L'intégration en milieu de travail ordinaire est aux adultes handicapés ce que l'intégration scolaire est aux enfants et aux adolescents. Elle suppose des savoir-faire et une adaptation mutuelle entre entreprises et personnes handicapées. L'expérience du travail en milieu protégé (ESAT, EA) permet à l'APAJH de proposer des solutions efficaces pour le développement des accompagnements nécessaires au travail en milieu ordinaire.

L'intégration professionnelle est inséparable d'une intégration sociale large, la plus poussée possible (foyers ouverts, éclatés ; services d'accompagnement).

L'intégration ne se divise pas ; elle concerne toute la vie. L'APAJH veille à associer réflexion et action : comprendre le handicap, faire comprendre le handicap, c'est déjà agir en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

➤ Adresse et contact :

APAJH

185 Bureaux de la Colline
92213 Saint Cloud Cedex

Pour les appeler, un numéro



01 55 39 56 00

Email : federationapajh@wanadoo.fr



ENH37 15bis rue du 8 mai 1945 - 37800 Sainte-Maure de Touraine

02.47.65.57.74 - site : www.enh37.fr - mail : contact@enh37.fr

De 9h à 12h de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h de 14h à 18h et de 21h à 22h (En cas d'absence laissez un message.)